



Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

Délibération n° 23.05.11

OBJET

**TARIFS ÉCOLE DE
MUSIQUE ET DE DANSE**

RAPPORTEUR
Mme POULAIN DUFOUR

Date d’Affichage
16 juin 2023

**Transmission en
Préfecture**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 juin 2023

Le jeudi 15 juin 2023, le Conseil municipal de la commune de Boissise-le-Roi s’est réuni salle du Conseil à la Mairie de Boissise-le-Roi, après convocation légale du 8 juin 2023, sous la Présidence de Madame Véronique CHAGNAT, Maire.

Conformément à l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Jean-Pierre SANTOS** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l’unanimité des membres présents.

Membres présents :

Mme CHAGNAT, Mme DEBBABI, M. SEIGNANT, Mme THOMAS, M. BARREAU, Mme BONNET, M. CERVO, M. BONGARS, M. FERNANDES, M. OUDOIRE, Mme PHILIPPE, M. BULICH, M. SANTOS, Mme POULAIN DUFOUR, M. MONIN, Mme ROUSTEAU, Mme NABAIS-TOMÉ, Mme RUELLE, M. BRIAND, Mme ROISNEAUX.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme PETOUX-VERGELIN (pouvoir à Mme CHAGNAT), M. BEAUFUMÉ (pouvoir à M. SEIGNANT), Mme GLAVIER (pouvoir à Mme BONNET), M. BÉLIEN (pouvoir à M. MONI), Mme MEDEIROS (pouvoir à Mme NABAIS-TOMÉ), Mme BAUDAIN (pouvoir à Mme ROISNEAUX).

Membre absent :

Mme DELORME.

Exposé

Une simplification et une réévaluation des tarifs de musique et danse a été étudiée mercredi 7 juin 2023 par la Commission Animation Ville, Sport, Jeunesse.

La nouvelle grille de tarifs proposée est la suivante :

	Tarif annuel + 25 ans	Tarif annuel – 25 ans et étudiants	Tarifs hors CAMVS
Eveil musique et danse (3 à 6 ans)		180	360
Formation musicale seule	350	250	500
Cursus musique (Formation musicale+ pratique d’un instrument)	750	650	1300
Pratique d’un instrument seul (seulement après le 2 ^{ème} cycle de formation musicale et sur dérogation exceptionnelle après entretien)	650	550	1100
Cursus danse	320	220	440

Il est proposé un tarif famille dégressif : -10% pour 2 élèves de la même famille, -15% à partir de 3 enfants, la mise en place d’un tarif étudiant sur présentation de la carte d’étudiant.

Décision

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de la commission des Animation Ville, Sport, Jeunesse du 7 juin 2023,

VU les tableaux des tarifs annexés,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs de la musique et de la danse comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme
A Boissise-le-Roi, le 16 juin 2023
Le Maire,



Veronique CHAGNAT

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2023

Application agréée E-legalite.com